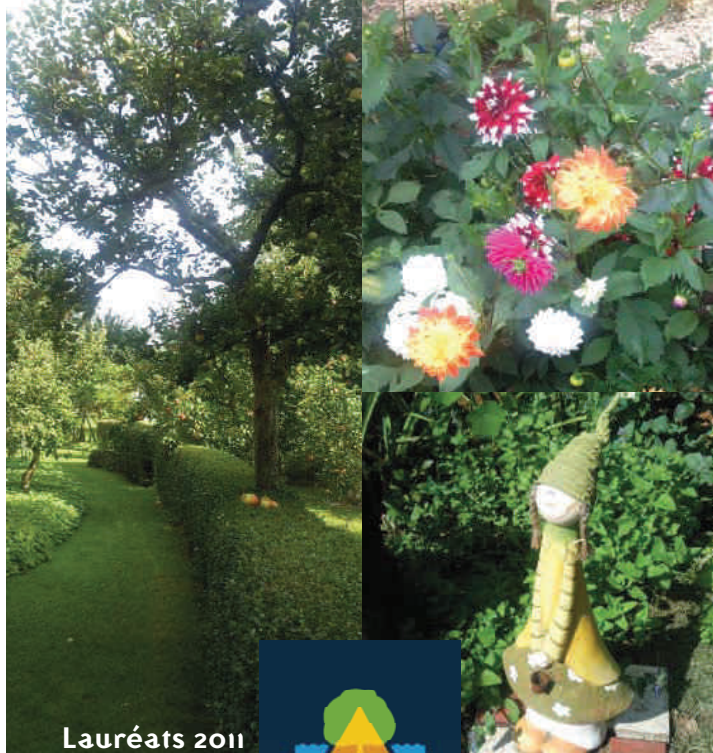




7, rue de la Haye - BP 57
62190 Lillers
Tel : 03 21 54 60 70
Fax : 03 21 64 80 48
www.cc-artois-lys.fr

Pour plus de renseignements :

Aline BACLET-LOUCHART
a.baclet@cc-artois-lys.fr



Lauréats 2011



« Côté jardins en Artois-Lys 2012 »

Appel à candidatures

Règlement

La Communauté Artois-Lys propose aux particuliers du territoire possédant un jardin de participer à un **concours intercommunal**.

Par jardin*, il est entendu l'accompagnement végétal de l'habitation : jardins, terrasses, patios, balcons, fenêtres, murs...

A l'issue de la phase de **dépôt des candidatures** (le 29 Juin 2012), un jury composé de professionnels et de représentants du territoire se réunira pour sélectionner les **10 candidats retenus** pour la seconde phase du concours : **la visite du jury au domicile** du candidat. Cette visite sera organisée le Vendredi 31 Août 2012.

Pour candidater, ce bulletin de participation est à retourner à la Communauté Artois-Lys pour le Vendredi 29 Juin 2012 au plus tard (7 rue de la Haye - 62190 Lillers)

Il doit impérativement s'accompagner de l'envoi d'au minimum 3 photos du jardin (vues d'ensemble). Ces photos peuvent également être envoyées par mail à l'adresse suivante : a.bacler@cc-artois-lys.fr

Pour la sélection des candidatures et le classement des candidats, le jury fondera son appréciation sur les critères suivants : Esthétisme, effet d'ensemble, qualité et diversité des végétaux, respect de l'environnement et de la biodiversité...

Bulletin de participation

- ▶ **Nom :**
- ▶ **Prénom :**

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Souhaite participer à l'appel à candidatures «Côté Jardins en Artois-Lys» - Édition 2012

M'engage, si ma candidature est retenue, à être présent le Vendredi 31 Août 2012 pour accueillir le jury et lui présenter mon jardin

Accepte que des photos de mon jardin soient réalisées lors du passage du jury et utilisées ultérieurement pour les publications de la Communauté Artois-Lys

Brève description du jardin (surface, composition...)

* Les jardins classés labellisés ou membres d'une association sont exclus de ce concours. Les élus de la CAL ne peuvent pas participer. Les 4 lauréats de l'édition 2011 ne sont pas autorisés à candidater.